



LEUVRIGNY
- LE CHÊNE LA REINE -



BULLETIN D'INFORMATIONS

AVRIL 2023

Au cours de la réunion du dernier conseil municipal, en date du 30 mars 2023, il a été décidé ce qui suit :

RÉSILIATION ET CONCLUSION D'UN BAIL

Considérant la volonté de Monsieur AGUILAR de résilier le bail rural établi avec la commune de Leuvrigny à échéance du 31 octobre 2023,

Considérant la demande de Messieurs Maxime JUILLET et Jérémy CAMUT d'obtenir un bail à ferme avec la commune de Leuvrigny pour une durée de 18 années à compter du 01 novembre 2023,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conclure un bail à ferme au profit des copreneurs Messieurs Maxime JUILLET et Jérémy CAMUT sous réserve qu'ils obtiennent une autorisation d'exploiter non conditionnelle et non temporaire et précise que tous les frais liés à cet acte seront à la charge exclusive de ceux-ci.

La base du fermage sera de 134,16 € de l'hectare. Le fermage sera actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice national des fermages.

Après échanges de vues, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU PEIGNE D'ARGENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunication rue du Peigne d'Argent, établi par le SIEM.

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	35 000,00 €	1 750,00 €
Effacement du réseau Orange	18 189,72 €	18 189,72 €
Effacement du réseau éclairage public	A la charge de la CCPC	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la réalisation du projet d'effacement des réseaux BT, FT et éclairage public rue du Peigne d'Argent, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

CONVENTION A.I.M.A.A 2023

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux ainsi que du projet de convention de fourrière sans capture qui remplace la précédente expirée.

Après échanges de vues, le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention avec l'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux pour une durée d'un an pour un montant fixé à 0,40€ par habitant soit 122,80€ pour l'année 2023.

COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte de gestion 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultat exercice 2022	295 770,08	294 993,58	- 776,50 €
	Résultat ant. Reporté (ligne 002)		182 021,44	+ 182 021,44 €
	Résultat à affecter			+ 181 244,94 €
Section d'investissement	Résultat exercice 2022	65 933,44	75 518,18	+ 9 584,74 €
	Solde ant. Reporté (ligne 001)	40 126,41		- 40 126,41 €
	Solde global d'exécution			- 30 541,67 €
Résultats cumulés 2022		401 829,93	552 533,20	+ 150 703,27 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement	19 919,98	4 000,00	- 15 919,98 €

Le résultat final de l'année 2022 montre un excédent cumulé de 150 703,27 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- affectation en réserve (1068) de 46 461,65€
- report en section d'investissement (D001) de 30 541,67 €
- report en section de fonctionnement (R002) de 134 783,29 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Après proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer et de verser pour l'année 2023 les subventions suivantes :

ACPG Canton Dormans.....	16,00 €
ADMR Vallée du Flagot.....	568,00 €
DEP Veuves civiles.....	54,00 €
Famille rurale d'Oeuilly Leuvrigny.....	100,00 €
La prévention routière.....	30,00€
Le souvenir français.....	30,00€
Les amis de nos églises.....	100,00€
Les papillons blancs.....	77,00€
Mémorial de Dormans.....	130,00€
Fondation du Patrimoine de la Marne...	100,00€
Association des Parents d'élèves.....	138,00€
AFM-Téléthon.....	70,00€
Comité des fêtes de Misy.....	1 000,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le taux des taxes d'imposition pour l'année 2023, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....26,13 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....49,00 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires....18,89 %
- Cotisation foncière des entreprises.....9,92 %

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Monsieur le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits du budget de la commune pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette politique permet au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder au budget 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2023. Après concertation, le conseil municipal adopte le budget suivant équilibré en dépenses et en recettes :

- **Section de Fonctionnement : 394 848,19 €**
- **Section d'investissement : 88 368,61 €**

Budget total : 483 216,80€



Informations diverses

NETTOYAGE DU BAC DE DÉCANTATION

L'ASA (Association Syndicale Autorisée) de Leuvrigny remercie toutes les personnes qui sont venues aider à la poursuite du débroussaillage du bac de décantation situé au bas du chemin des Petits Clos.



TRI AU CIMETIÈRE

Dorénavant, il est demandé aux usagers de séparer les déchets verts (terreau, fleurs naturelles...) des déchets ultimes (pots, cache-pots, films plastiques, ruban, mousse...) au sein du cimetière.

Seuls les déchets ultimes pourront être collectés.

Les déchets verts seront récupérés par la commune et compostés.

Il s'agit ainsi de contribuer à la réduction du volume de déchets dont la conséquence immédiate est la limitation des coûts de collecte, de transport et de traitement associés.

Des affiches appliquées sur les conteneurs vous guideront facilement lors du tri.

Pour davantage de simplicité, lors de vos achats, vous pouvez demander à votre fleuriste d'éviter l'utilisation des matières non naturelles et non compostables.

ICI

**UNIQUEMENT LES
DÉCHETS ULTIMES**

pots, cache-pots, films plastiques, rubans,
fleurs en plastique, mousse ...

ICI

**UNIQUEMENT LES
DÉCHETS ORGANIQUES A
COMPOSTER**

terreau, fleurs naturelles, végétaux ...

COMMÉMORATIONS

Il est toujours possible pour les jeunes qui le souhaitent de s'associer aux participants des différentes commémorations. Merci de vous faire connaître en mairie.

PANNEAU POCKET

Si vous n'avez pas encore téléchargé l'application Panneau Pocket de Leuvrigny, il est toujours temps de le faire ! Cette application mobile vous permet de connaître tous les événements, les actualités et les alertes qui concernent notre commune.

NOUVEAU À LEUVRIGNY : COURS D'UTILISATION DE TÉLÉPHONE OU DE TABLETTE

Vous avez besoin d'approfondir l'utilisation de votre smartphone ou de votre tablette ?
Vous voulez savoir gérer vos propres démarches administratives ?

Cindy vous propose au travers de ses cours dispensés chaque semaine à Leuvrigny de vous guider avec son concept SMART & CONNECT. Elle vous donnera les clés d'une utilisation autonome en toute confiance de vos appareils.

Nous vous communiquerons prochainement les dates de lancement pour l'automne 2023 ainsi que les modalités d'inscription.

POT CITOYEN

La commune propose à tous les habitants de se retrouver pour un Pot Citoyen. Il s'agit d'accueillir les nouveaux habitants du village mais aussi de présenter les projets réalisés et d'être à l'écoute de questions ou de propositions des administrés.

Cette rencontre se déroulera à la suite de la commémoration du 8 mai en fin de matinée à la salle des fêtes de Leuvrigny et se cloturera par un verre de l'amitié.

Surveillez votre boîte aux lettres ! Vous recevrez les informations complémentaires dans une prochaine invitation pour la commémoration.

Mon village
3ème partie 3 / 3

Nous voici maintenant au XIIIème siècle.
Troisième légende et troisième reine : Blanche de Castille, devenue reine par son mariage avec Louis VIII et mère du futur roi Saint Louis.



Voici la troisième et dernière version de l'origine du nom de notre hameau Le Chêne la Reine racontée par Robert Lété.



*Blanche de Castille était venue demander aide et assistance à Agénor de Champagne, comte de Palatin de Champagne et de Brie, lors de sa lutte contre les seigneurs en révolte, plus connue sous le nom de " Guerre des Seigneurs " .
Elle serait venue camper sous un chêne près duquel elle aurait perdu un bijou d'une valeur inestimable : un peigne d'argent.
Ce peigne fut retrouvé quelque temps après par un pauvre bûcheron à qui, la reine reconnaissante, fit don d'un lopin de terre et d'une ferme surnommée depuis " la ferme du peigne d'argent " .
De plus, Blanche légua un pâtis du lieu aux " manants " d'Igny le Jard, Festigny, Mareuil le Port, pour en jouir " in aeternum " .*

